RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 18 MARS 2022 Á 20 h 00

Affiché, le 14 mars 2022

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ♦ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- Approbation du compte de gestion 2021
- Approbation du compte administratif 2021
- Affectation du résultat 2021
- Défense incendie, demande subvention 2022
- Travaux sur le clocher de l'église, demande subvention 2022
- Transfert de propriété ÉTAT-COFIROUTE/commune de Luzillé, finalisation procédure
- Mise en œuvre d'un Compte Épargne Temps (C.E.T.)
- ♦ Syndicat des Écoles Luzillé Épeigné-les-Bois, remplacement d'un membre titulaire
- Actions de soutien en faveur de l'Ukraine
- Rapport des commissions
- ♦ Informations diverses

Le Maire, Anne Marquenet-Jouzeau

R.F. 37(1-8-1-)